

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - DARNEY-PATOZ Lydia - DIET Cécile - LONDE Marie
- BONVALOT Régis - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DAUBIGNEY Fabrice -
FOUCHEYRAND Laurent.

Procurations : Mme MOUGENOT Adeline à M. FOUCHEYRAND Laurent

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 10 - Votants = 11
Quorum : 6

Convocation : 08/09/2025

Date de publication : 08/11/2025

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 27/06/2025.
- 3 - Point sur la rentrée scolaire 2025.
- 4 - Rapports d'activités 2024 du SIEDEC et du SYDOM
- 5 - Nouvelle convention SPA
- 6 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Bernadette CARTANT-FRANCIOLI est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 27/06/2025

➤ **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité**

3 - Point sur la rentrée scolaire 2025

La rentrée scolaire à Montmirey-la-Ville s'est déroulée dans de bonnes conditions, 21 élèves sont inscrits en classe unique regroupant les divers niveaux de maternelle.

Une convention de répartition des frais de scolarité a été signée entre les 4 communes concernées à savoir Moisse, Pointre, Peintre et Frasne-les-Meulières, pour les 2 ans de mise à disposition du bâtiment par Jura Nord.

Les frais de scolarité pour chaque commune sont calculés au prorata du nombre d'élèves.

Le périscolaire est géré par le Grand Dole.

Une convention est en cours de signature avec le Crielire qui continue dans les locaux de l'école.

4 - Rapports d'activités 2024 du SIDEC et du SYDOM

Les rapports d'activité 2024 du SIDEC et du SYDOM sont consultables à la mairie.

5 - Nouvelle convention SPA

La SPA propose une nouvelle convention, qui permet à la commune de faire appel à cet organisme pour prendre en charge les animaux perdus et non dangereux.

Cette convention sera signée par M. le maire.

L'adhésion est de 1,2002 € par habitant, ce qui représente 134 € à l'année. Cette adhésion n'est plus à tacite reconduction et a maintenant une durée de 2 ans et prendra effet du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2027.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention**

6 - Questions diverses

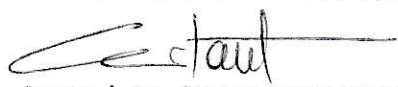
- Groupama a versé 259,47 € pour contribution au contrôle des extincteurs.
- Le prêt de voirie d'un montant de 322 € par trimestre se termine en septembre 2025.
- Samedi 20 septembre une réunion se tiendra au caveau pour informations concernant les prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- À nouveau un dépôt sauvage de 40 pneus a été trouvé chemin de Traisage. Le maire a été porté plainte afin de les déposer gratuitement à la déchèterie. C'est MM. FOUCHERYRANT Laurent et CHATILLON Roger qui se sont occupés de les évacuer vers la déchèterie.
- La garde forestière demande si la commune serait intéressée de vendre, dans nos coupes du bois de chauffage à un professionnel au même prix qu'un affouagiste ou plus en cas d'enchères, mais avec une quantité plus importante. Le conseil refuse cette proposition, laissant ce choix au prochain mandat.
- Pour des raisons de visibilité et de sécurité, l'arbuste situé au coin de la rue du Quart et de la Grande Rue sera coupé et arraché.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 7 novembre 2025 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance


Bernadette CARTANT-FRANCIOLI



Le Maire


Jean-Paul CHAPIN